## **COMMUNE MUNICIPALE DE SONVILIER**



Règlement de concession pour l'approvisionnement en électricité et relatif à la gestion du fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables

2023

Remarque générale



La Commune municipale de Sonvilier édicte le présent règlement :

# Règlement de concession pour l'approvisionnement en électricité et relatif à la gestion du fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables

## **Article 1**

## Utilisation du domaine public

- <sup>1</sup> L'entreprise d'approvisionnement en énergie (EAE) est exclusivement autorisée à utiliser le domaine public de la commune de Sonvilier pour la construction, l'exploitation et l'entretien de ses installations de surface et souterraines pour l'approvisionnement en énergie électrique.
- <sup>2</sup> Le conseil municipal convient avec l'EAE des modalités d'utilisation du domaine public.

## Article 2

### Redevance de concession

- <sup>1</sup>L'EAE verse à la commune de Sonvilier une redevance de concession pour le droit d'utiliser le terrain public dans le domaine de la fourniture d'électricité.
- <sup>2</sup> La redevance est calculée sur la base de l'énergie fournie, mesurée par compteur :
- La redevance est comprise entre 1.00 et 2.00 centimes par kilowattheure d'énergie fournie aux clients finaux à partir du réseau de distribution. La redevance est limitée entre 500 et 800 francs (CHF) par an et par compteur. Le conseil municipal fixe les émoluments à l'intérieur des fourchettes mentionnées ci-dessus par voie d'ordonnance.
- <sup>3</sup> L'EAE facture cette redevance aux clients finaux au prorata en tant que redevance ou prestation fournie à la collectivité, conformément à la législation sur l'approvisionnement en électricité, dans le cadre de la rétribution pour l'utilisation du réseau.
- <sup>4</sup> Le conseil municipal conclut un contrat de concession avec l'EAE.

## Article 3

Utilisation de la redevance de concession Le montant annuel perçu par la commune à titre de redevance de concession, sert à alimenter un fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



## Article 4

#### But du fonds

Le fonds est destiné à améliorer l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables des infrastructures communales.

## Article 5

## Alimentation du fonds

<sup>1</sup> Le fonds est alimenté par la redevance de concession reversée chaque année par l'EAE.

<sup>2</sup> La limite maximale du fonds se monte à 500'000 francs (CHF).

## **Article 6**

## Prélèvement sur le fonds

Le conseil municipal est compétent pour prélever les montants relatifs aux projets définis à l'art. 4 du présent règlement.

## Article 7

Intérêts

Aucun intérêt ne sera versé sur le financement spécial inscrit au bilan.

## **Article 8**

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi délibéré et accepté par le conseil municipal

Sonvilier, le 31 octobre 2023

**AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL** 

La Présidente :

1 earning

La Secrétaire :

R. Jeanneret

D. Neukomm

Ainsi délibéré et accepté par l'assemblée municipale

Sonvilier, le 7 décembre 2023

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Le Président :

La Secrétaire :

S. Siegenthaler

D Neukomm



## Certificat de dépôt

La secrétaire municipal soussignée certifie que le présent règlement a été déposé officiellement par l'organe compétent durant 30 jours avant l'assemblée municipale. Elle a fait publier le dépôt public dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary no 40 du vendredi 03.11.2023, assortie de l'indication des voies de droit.

Aucun recours n'a été déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois.

Sonvilier, le 7 décembre 2023

La secrétaire municipale :

Page 4 sur 4

#### Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

#### Avis de construction N° 92/2023 eBau 2023-10477

Requérante: Paroisse protestante de Renan, p. adr. Jean-Pierre Joss, rue de la Seignette 6, 2616 Renan.

Auteur du projet: Jacques Geiser, rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Emplacement: parcelle N° 69, au lieu-dit: «rue Samuel-Aubigné 1», commune de Renan. Projet: création d'un appartement au 2° étage de la Cure en remplacement de la salle de paroisse et des deux chambres existantes, agrandissement de la petite fenêtre Est et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ancre.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zone: centre.

Zone de protection: périmètre de protection du site bâti.

Recensement arch.: ensemble bâti B, monurecensement arch.: ensemble bati B, monu-ment historique digne de protection, objet C, protégé par ACE № 2707 du 25.07.1984 (rue Samuel-Aubigné 1) et monument digne de conservation, objet C (rue Samuel-Aubigné 3). Dérogation: art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par décrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 octobre 2023

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction eBau 2023-5032

Requérants: Frédéric et Sonia Passera, rue

du Collège 3, 2616 Renan.

Auteurs du projet: Frédéric et Sonia Passera, rue du Collège 3, 2616 Renan.

rue du Collège 3, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 76, rue du
Collège 3, 2616 Renan.
Descriptif du projet: installation photovoltaïque intégrée en toiture et remplacement
d'une cheminée pour un poêle à accumulation.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Zothe: Centre.

Dérogation: 
Objet protégé: digne de conservation, objet C.

Dépôt public: du 27 octobre au 27 novembre 2023

La demande, les plans et les autres pièces du La demande, les plans et les autres pieces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une nne autorisée à les représenter valable ment (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 27 octobre 2023

Le Conseil municipal

#### Saint-Imier

Arrêté municipal



- Le budget de l'exercice 2024.
- publics, de la mobilité douce et des
- communaux.

Conformément aux art. 33, 42 al. 1 let. a, et 43 let. a, du Règlement d'organisation de la com-mune municipale de Saint-Imier, le référendum facultatif peut être demandé par la signature de 4 % des ayants droit au vote dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 2 décembre 2023 auprès du Conseil municipal de Saint-Imier, 2610 Saint-Imier.

Cette décision peut également être attaquée par le biais d'un recours en matière communale dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 2 décembre 2023. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

#### PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N° 331, 332 (DS1635), 334, 352, 369, 1343, 1880, 1882, 1973, 2063 et 2130, au lieu-dit: «Sur le Pont», commune de Saint Imier.

projet / panneau d'affichage présent sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 octobre 2023

## ville a accepté:

En séance du 26 octobre 2023, le Conseil de

- présentant un déficit du compte général de 1 651 520 fr., ainsi qu'un déficit du compte global de 2 018 930 fr.,
- ou compte global de 2018 930 fr., sans changement de la quotité d'impôt fixée à 1,75.
  Le nouveau règlement sur les places de stationnement RPS et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publishe de la mabilité deue et des
- transports publics.
  Le Règlement d'utilisation des bâtiments

Saint-Imier, le 3 novembre 2023

Le Conseil municipal

#### Avis de construction N° 219/2022 eBau 2023-2191

de Saint-Imier.

Projet: assainissement du pont routier sur la Suze, réalisation d'un forage dirigé pour traverser la Suze avec les conduites d'eau potable et de gaz et enfouissement de la ligne électrique avec traversée de la rivière en fouille

electrique avec traversee de la rivière en roullie traditionnelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: C3c, M2, ZUP F «Patinoire couverte», roules communales et agricoles.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.
Remarques: facilités accordées quant à la pose de gabarits en raison de la nature du

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2023 inclusivement auprès de

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Réclame



#### PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE SAINT-IMIER

#### Assemblée de paroisse d'automne

#### Lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30 à la cure

#### Ordre du jour

- Méditation
- Nomination des scrutateurs Procès-verbal de l'assemblée de
- printemps du 12 juin 2023 Budget 2024, présentation et approbation
- Réélection des vérificateurs de comptes
- Election au conseil de paroisse Infos de la commission des bâtiments
- Infos du conseil de paroisse
- Infos du pasteur
- 10. Infos du Syndicat des paroisses et du Synode
- 11. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un apéritif auquel vous êtes cordialement invité.

Saint-Imier le 30 octobre 2023

Le Conseil de paroisse

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE DU VALLON DE SAINT-IMIER

## Assemblée générale

Mardi 5 décembre 2023 à 20 h, centre Saint-Georges, Saint-Imier

#### Ordre du jour

- Appel
- Appei Nomination des scrutateurs Procès-verbal de l'assemblée générale
- Proces-verbal de l'assemblee genera du 6 juin 2023 Votation d'un crédit d'engagement de 6700 fr. pour un mandat à un tiers (tenue de la comptabilité) Budget 2024
- Rapport sur la protection des données (RO)
- Règlement d'organisation de la paroisse Approbation
- 8. Réélection
  - Président du Conseil de paroisse Conseiller(ère)(s) de paroisse Présidente des assemblées

  - de paroisse
- de paroisse

   Secrétaire des assemblées de paroisse

  9. Election d'un(e) vice-président(e)
  des assemblées de paroisse

  10. Election de deux délégué(es) et d'un(e)
  suppléant(e) au Parlement de l'Eglise
  nationale pour la législature 2024-2027

  11. Informations du Conseil de paroisse

  12. Informations de l'Equipe pastorale

  13. Divers

\*Possibilité de consulter le Règlement d'organisation au secrétariat paroissial, sur rendez-vous préalable au 032 941 21 39; catholiqueromaine@bluewin.ch

Saint-Imier, le 3 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

## Sonceboz-Sombeval



#### Assemblée municipale ordinaire

Lundi 4 décembre 2023 à 19h à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

## Ordre du jour

- Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 6 juin 2023
- Discuter et approuver le budget municipal 2024, les quotités et taxes Discuter et approuver un crédit d'engagement de 117500 fr. pour l'achat d'un camion-nacelle pour le corps des sapeurs-pompiers de la Suze Discuter et approuver un crédit
- d'engagement de 370000 fr. pour la rénovation totale de la rue Beuchmaitin Prendre connaissance de l'arrêté
- de compte concernant l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie Information sur les projets en cours Divers

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif com-munal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le budget municipal 2024 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la commune.

Sonceboz-Sombeval, le 31 octobre 2023

Le Conseil municipa

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

## Avis de construction N° 113/2023

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, par Luca Marzolini, place Saint-François 15, 1003 Lausanne. Auteur du projet: Axians (Suisse) SA, par

Julien Jolidon, En Budron H10, 1052 Le Montsur-Lausanne.
Emplacement: parcelle N° 914, au lieu-dit:

«Tunnel de Pierre-Pertuis Sud», commune de

« Itunel de Pierre-Pertus Sud », commune de Sonceboz-Sombeval.

Projet: adaptation d'une station de communi-cation mobile aux technologies 3G-4G-5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés. Zone: zone ferroviaire.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront recues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 novembre 2023

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Sonviller



## Assemblée municipale ordinaire

Jeudi 7 décembre 2023, 20h, à la salle communale

#### Ordre du jour

- Nomination d'un(e) vice-président(e) des assemblées
- ces assemblees
  Discuter et approuver le budget 2024
  Discuter et approuver le Règlement
  de concession pour l'approvisionnement
  en électricité et relatif à la gestion
  du fonds pour l'efficacité énergétique,
  le développement durable et les énergies
  renouvelables
- renouvelables Discuter et approuver un crédit d'engagement pour la réfection de la Charrière du Droit (route de montagne) 2024-2027 de 940000 fr.
- 2024-2027 de 940000 fr.
  Discuter et approver un crédit
  d'engagement de 235000 fr.
  pour le bouclage du réseau d'eau
  de la rue de la Gare
  Discuter et approuver un crédit
  d'engagement de 148500 fr.
- pour le raccordement des immeubles communaux (patrimoine administratif) au réseau de chauffage à distance Eco Erguël Energie SA
- Eco Erguël Energie SÅ
  Arrêté de compte du crédit d'engagement
  de 60000 fr. (assemblée municipale
  du 9 juin 2022) pour la rénovation
  d'un appartement dans l'immeuble
  rue Ferdinand-Gonseth 8
  Arrêté de compte du crédit d'engagement
  de 70000 fr. (assemblée municipale
  du 8 décembre 2022) pour la rénovation
  d'un appartement dans l'immeuble
  rue Ferdinand-Gonseth 8
  Informations du Conseil municipal
- Informations du Conseil municipal
   Divers

NB: le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement à l'administration com-munale 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sonvilier, le 3 novembre 2023

Le Conseil municipal

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH